



COMMISSION SYNDICALE DE MISE EN ŒUVRE DU SCOT DE L'AIRE METROPOLITAINE BORDELAISE

[métropole active] / Compte rendu

Commission aménagement commercial et économique #2

Mardi 30 juin 2015 – 14h30/17h00

Actualités

> Décret d'application de la loi ACTPE sur le dépôt commun PC/CDAC

Le décret est paru le 12 février 2015, il vise à intégrer l'autorisation commerciale dans la demande de permis de construire. Le maire est tenu de communiquer le dossier au secrétariat de la CDAC dans les 7 jours francs suivant la réception. L'avis conforme de la CDAC/CNAC devra être obtenu puisqu'en cas d'avis défavorable, le permis de construire ne pourra être délivré.

La nouvelle composition de la CDAC est entrée en vigueur, avec notamment son élargissement aux représentants des maires et des établissements de coopération intercommunale. Le conseil régional est également dorénavant représenté. Les capacités d'autosaisie de la CNAC ont été élargies et de la même façon davantage d'élus y siègent.

Traductions

> Requalification et évolution des parcs d'activités existants : Présentation par l'a-urba des sites retenus pour l'étude sur les parcs d'activités et des premiers résultats de diagnostic – Les 3 sites proposés : Martillac/Cadaujac – Pessac /Canéjan – Bordeaux Nord

Dans un contexte, où le foncier non-urbanisé et urbanisé, à vocation économique, est plus rare. De plus, les ouvertures à l'urbanisation se complexifient et le parc immobilier sont majoritairement composés d'un immobilier ancien voir obsolète.

L'objectif de la démarche est de créer un outil d'analyse des sites d'activités économiques qui propose une photographie détaillée d'un espace afin :

- > d'anticiper et de planifier le renouvellement des poches d'obsolescence identifiées ;
- > de connaître l'offre immobilière qui demain ne sera plus commercialisable et devra faire l'objet d'une restructuration ;
- > définir les conditions de requalification en fonction des critères d'obsolescence.
- > Ce travail se basera sur une analyse multicritères (opérationnelle, réglementaire et économique).

Des journées d'échanges sont prévues en octobre pour partager avec les différents acteurs locaux les premiers résultats des analyses et étudier les solutions de requalification. Le travail devrait être finalisé pour la fin de l'année. De nouveaux sites seront alors à identifier pour l'année 2016.

Productions

> **Présentation de l'étude du CERTA sur la logistique – Présentation de l'aurba**

Le CERTA a mené avec l'appui du bureau d'études « Elan » l'élaboration d'un schéma des plates-formes logistiques et des zones d'activités multimodales en Aquitaine.

Ce travail a été mené avec l'ensemble des acteurs de la filière (chargeurs, logisticiens, transporteurs, opérateurs, gestionnaires d'espaces et d'infrastructures,...).

L'objectif de cette mission est de mettre en place une gouvernance territoriale de la logistique permettant d'assurer une prise de décision adaptée aux enjeux.

Pour le pôle girondin, la multimodalité est à développer puisque 95 % des flux sont assurés par le mode routier, alors qu'il existe des acteurs aux compétences larges (Grand Port Maritime de Bordeaux) et des infrastructures et équipements nombreux (étoile ferroviaire, aéroport international, réseau fluvial, ...).

Les enjeux locaux sont les suivants :

- > Assurer le desserrement logistique de la métropole
- > Mailler ce pôle avec les territoires environnants dans des déclinaisons multimodales
- > Accompagner la recomposition des espaces logistiques du pôle dédiés à la l'activité productive et logistique
- > Organiser l'accessibilité logistique du centre en valorisant entre autre le fluvial

Il reste maintenant à déterminer le choix de gouvernance pour faire vivre ce schéma et porter les actions prioritaires à mener. Deux échelons de cohérence sont à traiter :

- > celui de la planification territoriale, en déterminant qui est en capacité d'agrèger les projets locaux et de mettre en place le schéma cadre de référence ?
- > celui de l'aménagement, en désignant celui qui peut rapidement déployer des réponses opérationnelles d'organisation des flux, des espaces et des services ?

Evaluations

> **Présentation du dispositif d'évaluation « Bornes et balises » : indicateurs et données**

L'évaluation du SCoT est une démarche qui s'inscrit dans le temps. L'évaluation du SCoT doit être réalisée pour 2020, et un bilan intermédiaire sera établi à mi-parcours en 2017. L'évaluation est une démarche partenariale, et les commissions syndicales constituent le lieu idéal sur la définition d'indicateurs, la mobilisation des données et la restitution du suivi-évaluation.

Il est ainsi proposé aux participants de contribuer à la fourniture de données pour faciliter le recueil d'indicateurs fiables et de données mobilisables. Cette mutualisation des données devrait permettre de partager les analyses territoriales. Chacun des participants sera destinataire d'un tableau avec l'ensemble des indicateurs à renseigner en correspondance avec les objectifs de suivi fixés dans le Document d'Orientations et d'objectifs :

- > Attractivité économique et l'économie des flux
- > Évolution des usages de la voiture et le développement des pôles d'échanges et des infrastructures
- > Développement du numérique et des projets de développements liés
- > Optimisation des déplacements en lien avec l'urbanisation
- > Développement des grands projets d'équipements touristiques
- > Evolution de l'appareil commercial métropolitain
- > Projets de requalification ou d'aménagements de sites commerciaux

La réussite de l'évaluation repose en grande partie sur cette contribution collective à

l'évaluation de la mise en œuvre du SCoT. Ce travail sera poursuivi tout au long des prochaines commissions de mise en œuvre.

Décisions

- x Mise en place d'un groupe de travail sur la logistique (date à déterminer)
- x Prochaine commission [métropole Active] au dernier trimestre de 2015

.....
Documents distribués lors de la commission
.....

- > La loi ACTPE, décret d'application
- > Requalification et évolution des parcs d'activités existants, présentation powerpoint

*Ces documents peuvent vous être envoyés par mail, sur simple demande à
Elise Delbast : elise.delbast@sysdau.fr*